

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CANTON DE DOURDAN  
VILLE DE SAINT-CHERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-046**

Date de Convocation : 02/06/2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Nbre. de suffrages exprimés : 26

Pour : 23 Contre : Abst : 3

L'an **deux mille vingt-trois**, le 9 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GELE, Maire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Etaient présents : M. GELÉ, Mme TACHAT, M. BOYER, Mme ACEITUNO TIMON, M. DÉSILE, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GUIDEZ, Mme YVÉ, M. HEURTEBISE, M. BOURLIER, M. PINGAULT, Mme LOUISY-LOUIS, Mme COURIVAUD, M. GRADEL, M. MESUREUR, Mme BLANEY, M. POTART, Mme BILO, M. DELINOTTE, Mme MICHAUD.

Etaient absents : M. MICHAUD, M. LEVER, Mme QUINTARD.

Absents avec procuration :

M. RAVEAUX	A	Mme TACHAT
Mme NOUAILLES	A	M. GELÉ
Mme POULAIN	A	Mme ACEITUNO TIMON
Mme SAUTRÉ-PICCOZ	A	Mme ROOSENS
Mme GILLY	A	M. DÉSILE

Madame ROOSENS Martine est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ORGERY – ANNEE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

VU la délibération n° 2022-084 du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 fixant les tarifs de location de la Salle d'Orgery et le prix de location de la vaisselle,

VU l'avis favorable de la commission vie associative du 17 mai 2023,

Sur proposition de M. le Maire et de M. SAADA, Adjoint au Maire, délégué à l'animation et à la vie associative,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser ces tarifs,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

**ABROGE** toutes délibérations antérieures relatives aux tarifs de location de la salle d'Orgery, à compter de la date d'application de la présente délibération.

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs de location comme suit :

**I. Associations :**

Pour les œuvres	Gratuité
Pour les réunions politiques (uniquement pendant les campagnes électorales)	Gratuité

**Totalité du bâtiment (salle d'exposition – Salle 1<sup>er</sup> étage – Cuisine)**

**Associations St-Chéronnaises, Personnel communal et assimilé :**

- 1 <sup>ère</sup> manifestation ( <u>limité à 1 salle par an et par personne</u> )	72,00 €
- 2 <sup>ème</sup> et suivantes	203,00 €
Location de la vaisselle (verres, assiettes et couverts)	Gratuité

**Pour les associations ayant un rayonnement Intercommunal :**

-1 <sup>ère</sup> manifestation	203,00 €
-2 <sup>ème</sup> et suivantes	453,00 €
Location de la vaisselle (verres, assiettes et couverts)	Gratuité

**II. Particuliers Saint-Chéronnais :**

Vin d'honneur - (journée de 9h à 20h00) avec cuisine et vaisselle	307,00 €
Salle avec cuisine et vaisselle (manifestations familiales)	597,00 €

**III. Actions Commerciales :**

Salle avec cuisine, vaisselle et sans régie	1 245,00 €
Supplément sur tarifs ci -dessus	
Location sono	132,00€

**DETERMINE** le montant des cautions comme suit :

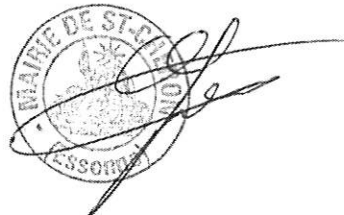
Totalité du bâtiment	1 012,00 €
Ménage	217,00 €
Supplément sur caution ci-dessus si sono	582,00€

**DECIDE** que la mise à disposition de ces salles sera gratuite pour les réunions politiques pendant les campagnes électorales, ainsi que pour les Assemblées Générales des Associations.

**AUTORISE** M. le Maire à appliquer la gratuité de la location aux associations pour les œuvres.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
Conseil Municipal  
Le Maire

3 abstentions : Mme BILO, M. DELINOTTE, Mme MICHAUD.

The image shows a circular official stamp of the Mayor of St. Clair, Essonne. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE ST-CLAIR" at the top and "ESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219105400-20230609-DEL2023-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023